

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 27 janvier 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux pour les besoins de la maison numéro 20, rue Bour à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 03 février 2025 de 06.00 heures jusqu'au jeudi 13 février 2025 à 16.00 heures, dans la rue Bour, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 18, excepté les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (signal C.3g)

Du lundi 03 février 2025 de 06.00 heures jusqu'au jeudi 13 février 2025 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès au tronçon du trottoir du côté pair de la rue Bour longeant la maison numéro 18, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté impair.

Walferdange, le 28 janvier 2025.

Le secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre ff,



Jessie Thill
1^{ière} échevine

V